

Congrès AFSP 2015

ST5 Sociologie du vote à distance

Thibaut Jaulin
Boursier Marie Curie
CERI/Sciences Po
thibaut.jaulin@sciencespo.fr

Björn Nilsson
Doctorant
Université Paris Dauphine
nilsson@dial.prd.fr

Le vote des Tunisiens à l'étranger en 2011 et 2014

Cet article porte sur la participation des Tunisiens à l'étranger aux élections tunisiennes depuis 2011. Par là, il se propose de contribuer aux travaux qui traitent des différentes formes de participation politique transnationale depuis le Printemps arabe.

La généralisation du vote à distance depuis les années 1990 a pour perspective la mise en œuvre de politiques dites d'émigration ou de diaspora, c'est à dire un ensemble d'initiatives dans le domaine économique, culturel, social et politique visant à développer les liens entre un État et ses émigrés, sa diaspora, ou une minorité apparentée par la langue, la religion, ou l'ethnicité (Waterbury, 2010). Pour Alan Gamlen (2008), ces initiatives sont constitutives de « l'État d'émigration », c'est-à-dire d'une partie de l'appareil d'État ignorée en raison du « piège territorial » (Agnew, 2014). D'autres auteurs y voient une forme de résilience de l'Etat-Nation face à la globalisation (Brand, 2006) ou un moyen pour les États de s'y projeter (Lafleur, 2013). Parmi ces initiatives, le vote à distance apparaît plus particulièrement comme l'expression d'une évolution du principe de souveraineté, du territoire vers le peuple (Collyer, 2015).

Le vote à distance est souvent perçu comme une avancée démocratique qui permet à une catégorie de citoyens, les résidents à l'étranger, traditionnellement privée du droit de vote, d'exercer ce droit par courrier, par Internet, ou en personne dans des bureaux de vote à l'étranger. Toutefois, le vote à distance représente également une remise en question de la conception républicaine de la citoyenneté. Pour cette dernière, la présence physique sur le territoire est une des conditions de la participation politique suivant l'idée selon laquelle ceux qui ne sont pas soumis à la loi ne doivent pas participer à son élaboration (Bauböck, 2007). Ce débat est au centre des travaux théoriques issus des études sur la citoyenneté qui

questionnent la légitimité du vote à distance (López-Guerra, 2005 ; Nohlen & Grotz 2007 ; Rubio-Marín, 2006 ; Tager 2006) et proposent de définir de nouveaux critères de l'appartenance à une communauté politique dans un contexte transnational (Bauböck, 2009).

La littérature sur le vote à distance comprend également des enquêtes comparatives qui traitent du *pourquoi* et du *comment* les États octroient le droit de vote à distance (Calderón Chelius, 2003 ; Collyer & Vathi, 2007 ; Escobar, 2007 ; IDEA & IFE, 2007 ; Rhodes & Harutyunyan, 2010). Cet article s'inscrit dans la continuité de ces derniers et dans celui de travaux récents qui portent sur la pratique du vote à distance et, plus précisément, sur variables du comportement électoral des électeurs à l'étranger (Ahmadov & Sasse, 2014 ; Dedieu *et al.*, 2013 ; Escobar *et al.* 2015 ; Jaulin, 2014 ; Lafleur & Sanchez, 2014)¹.

La première partie traite de la relation entre démocratisation et adoption du vote à distance. Dans une perspective comparatiste et diachronique, nous interrogeons les raisons de la généralisation du vote à distance dans les pays arabes, et celles de l'adoption du vote à distance en Tunisie dès 1989 par Ben Ali. Nous montrons que le double processus de globalisation et de démocratisation ne suffit pas à expliquer la généralisation du vote à distance dans les pays arabes, et nous proposons de porter une attention plus grande aux effets de contexte et à l'influence des structures politiques propres à chaque pays et à leurs dynamiques. À partir de cette hypothèse, nous rappelons que le vote à distance peut contribuer à légitimer un régime autoritaire et nous mettons en évidence les paradoxes du système de représentation des Tunisiens à l'étranger depuis 2011 qui, bien que fondé sur un principe d'égalité entre tous les Tunisiens, aboutit à la surreprésentation des premiers.

La seconde partie traite des modalités et des variables du comportement électoral à distance. Il s'agit de comprendre pour quelles raisons les Tunisiens à l'étranger participent ou non aux élections de leur pays d'origine, et dans quelle mesure leurs préférences électorales reflètent celles de leurs concitoyens en Tunisie ou obéissent à des dynamiques propres. Pour cela, nous mobilisons les outils de la sociologie et de la géographie électorale.

Dans un premier temps, nous cherchons à comprendre la baisse significative du nombre de votants entre 2011 (élection pour l'Assemblée constituante) et 2014 (élections législative et présidentielle). Après avoir souligné les limites du calcul du taux d'abstention à l'étranger, en raison des incohérences des procédures d'inscription sur les listes électorales et des statistiques sur les Tunisiens à l'étranger, nous dessinons le profil des Tunisiens qui ont

¹ L'étude des savoirs et des pratiques qui façonnent « l'acte de vote » à distance reste un chantier largement inexploré, à de rares exceptions près (Boccagni & Ramirez, 2013 ; Pellen, 2014)

voté à l'élection législative d'octobre 2014 à partir des résultats d'une enquête par questionnaire menée par les auteurs en Île-de-France, et à l'aide des résultats du recensement français de 2011. Nous soulignons les différences et les similitudes entre l'acte de vote à distance et d'autres formes de participation politique transnationale. À la différence des mobilisations transnationales dans le cadre de partis politiques ou d'associations, qui sont généralement animées par des migrants de la « première » et de la « deuxième » génération (Geisser, 2012), le vote à distance est plutôt le fait de migrants récents. Toutefois, à l'image des autres formes de participation politique transnationale (Guarnizo *et al*, 2003), le vote à distance est plutôt le fait de migrants dont le capital économique, social et culturel dans le pays de résidence est consolidé et qui entretiennent des relations étroites avec leur pays d'origine.

Dans un second temps, nous proposons une analyse géographique et multiniveau du vote tunisien à l'étranger à partir des résultats détaillés de l'élection pour l'Assemblée constituante en octobre 2011 et de l'élection législative d'octobre 2014. La géographie du vote à distance représente une méthode exploratoire qui permet, tout d'abord, de souligner l'hétérogénéité des communautés tunisiennes à l'étranger, de tracer les contours des différents « espaces » (Simon, 2006) de ces communautés et leurs dimensions sociohistoriques, et d'interroger l'insertion des individus et des groupes dans une multiplicité de réseaux. De manière plus générale, la géographie du vote à distance a pour ambition de promouvoir une conception dynamique de la formation des opinions publiques transnationales (Lafleur, 2013) en perspective avec les travaux sur le nationalisme à distance et les mobilisations en diaspora (Anderson, 1998 ; Kastoryano, 2006) afin de mieux comprendre les processus d'ouverture et de radicalité à l'œuvre au sein de ces dernières

I/ Le droit de vote à distance dans les pays arabes

I/ 1. Décalages entre le droit et la pratique

Depuis le début des années 1990, le nombre de pays qui a adopté des mesures pour permettre à leurs citoyens expatriés de participer aux élections de leur pays d'origine a été multiplié par quatre et dépasse aujourd'hui largement la centaine. Les pays arabes n'ont pas échappé à ce mouvement global d'extension du droit de vote aux non-résidents. Actuellement, les seuls pays arabes qui n'ont pas adopté le vote à distance sont les monarchies du Golfe, où

il n'y a pas d'élection, et l'Autorité palestinienne et la Jordanie, qui représentent deux cas particuliers en raison du statut complexe des réfugiés palestiniens. L'Algérie, le Maroc, et la Tunisie sont des précurseurs du vote à distance, adopté en 1976, 1984, et 1989 respectivement (Brand, 2010). Les années 2000 marquent une deuxième vague d'adoption du vote à distance dans les pays arabes, avec notamment le Yémen, l'Iraq, ou encore le Liban (IDEA & IFE, 2007). La troisième vague, après le Printemps arabe, voit l'Égypte et la Libye adopter le vote à distance pour la première fois, le Maroc, qui l'avait supprimé en 1992, le réadopter, et la Tunisie, où il était limité aux élections présidentielles, l'étendre aux élections parlementaires (Brand, 2013).

La généralisation du vote à distance est généralement considérée comme un effet de la globalisation et de la démocratisation depuis les années 1990. Par exemple, il est courant de penser que l'adoption du vote à distance a pour principal objectif d'encourager les transferts financiers des émigrés, qui constituent une source essentielle de devises étrangères dans les pays en développement. Cette approche, instrumentaliste, n'est toutefois pas confirmée par des résultats empiriques. En effet, il n'existe pas de corrélation significative entre l'adoption du vote à distance et le poids des transferts financiers dans le PIB ou la part de la population à l'étranger (Collyer et Vathi, 2007).

Parallèlement, la généralisation du droit de vote à distance est analysée comme le résultat d'un triple processus dans le contexte des différentes vagues de démocratisation depuis les années 1990 : la diffusion de nouvelles normes internationales relatives aux droits des migrants, la tendance générale des régimes démocratiques à étendre le droit de vote, et la satisfaction des revendications des associations de migrants dans les périodes de transition, selon l'hypothèse de la « fenêtre d'opportunité » (Rhodes et Harutyunyan, 2010).

Ces conclusions apparaissent toutefois fragiles pour au moins deux raisons principales. Tout d'abord, le vote à distance n'est pas l'objet de recommandation contraignante dans le cadre de conventions internationales, à la différence d'autres droits relatifs aux migrants² (Lafleur, 2015). On notera, toutefois, que l'hypothèse de « l'émulation entre voisins », selon laquelle la proximité géographique, culturelle ou linguistique entre pays facilite la diffusion de nouvelles normes, permet d'expliquer pourquoi la probabilité pour qu'un pays adopte le vote à distance est deux fois plus importante quand l'un de ses voisins l'a déjà fait (Turcu et Urbatsch, 2014).

² La Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990) se contente d'un rappel au droit « de prendre part aux affaires publiques de l'Etat d'origine, de voter et d'être élus ».

Ensuite, et surtout, la généralisation du droit de vote à distance masque une très grande hétérogénéité du point de vue de la mise en œuvre de ce droit. Si l'on s'en tient aux pays arabes : la loi sur le vote à distance n'a jamais été appliquée au Liban et au Yémen, les procédures de vote contraignantes mises en place par le Maroc et la Libye limitent drastiquement la participation à l'étranger, et les élections en Algérie, en Iraq, en Syrie, ou en Égypte (depuis 2013) sont - de manière générale - marquées par de graves irrégularités. Ce décalage entre le droit et la pratique distance, qui n'est pas propre aux pays arabes, suggère de réinterroger les raisons pour lesquelles les États (arabes) adoptent le droit de vote à distance, mais s'abstiennent de le mettre en œuvre.

Les exemples algériens, marocains et tunisiens rappellent, tout d'abord, que la tendance générale à étendre le droit de vote n'est pas propre aux démocraties. Dans ces trois pays, le vote à distance est adopté dans les années 1970/1980 par des régimes autoritaires et sa mise en œuvre s'accompagne d'un contrôle accru des communautés de migrants à travers les *Amicales* (Brand, 2010). Dans un contexte où la participation aux élections représente avant tout une marque d'allégeance au régime (Ben Néfissa & Arafat, 2005 ; Gamblin, 1997 ; Geisser & Gobe, 2005 ; Zaki, 2009), l'extension du droit de vote aux émigrés apparaît avant tout comme un moyen de réaffirmer la légitimité du pouvoir dans un contexte de crise politique et économique (pour les deux premiers) et de succession (pour le troisième).

Par ailleurs, l'exemple du Liban souligne les limites de l'hypothèse de la « fenêtre d'opportunité ». En effet, l'adoption du vote à distance en 2008 est le résultat d'un compromis politique dans le cadre de négociations entre les principaux partis politiques pour l'adoption d'une nouvelle loi électorale, plutôt que l'aboutissement des revendications de la diaspora, et l'échec de sa mise en œuvre renvoie aux calculs électoralistes des mêmes partis politiques, selon la perception qu'ils ont des préférences des électeurs à l'étranger. Compromis et calculs ont pour perspective les structures d'opposition et de compromis propres au régime politique confessionnel libanais dans deux contextes différents : celui de la domination syrienne jusqu'en 2005, puis celui la polarisation entre partis pro et anti syriens après cette date (Jaulin, 2014).

Autrement dit, l'adoption et la (non) mise en œuvre du vote à distance dans la plupart des pays arabes invitent à porter une attention plus grande à la nature du régime politique et aux mécanismes de légitimation du pouvoir, ainsi qu'à la dépendance aux règles du jeu intentionnel et aux modèles de mobilisations (*path dependency*), tout en tenant compte des stratégies d'acteurs et des évolutions éventuelles du contexte politique.

I/ 2. Le vote à distance en Tunisie : une exception ?

On peut alors se demander si la Tunisie se distingue des autres pays arabes du point de vue des raisons pour lesquelles le vote à distance a été adopté et des conditions dans lesquelles il a été mis en œuvre, avant et après 2011.

Le vote à distance est un héritage du régime de Ben Ali. Après son arrivée au pouvoir en 1987, ce dernier met en œuvre une nouvelle politique migratoire qui vise à renforcer des liens avec les Tunisiens à l'étranger, en plus de promouvoir l'émigration de travail. L'appellation officielle Tunisiens résidents à l'étranger (TRE) remplace celle de Travailleurs tunisiens à l'étranger (TTE) et marque la reconnaissance de l'installation permanente à l'étranger des travailleurs émigrés et de leur famille. Les TRE, perçus comme des contributeurs potentiels au développement de leur pays d'origine, bénéficient de facilités pour revenir et/ou investir en Tunisie. L'Office des Tunisiens à l'étranger (OTE), créé en 1988, est chargé de mettre en œuvre différentes mesures visant au développement de relations économiques, sociales et culturelles entre les TRE et la Tunisie.

L'adoption du vote à distance s'inscrit dans le cadre de cette nouvelle politique d'émigration, mais vise également à renforcer la légitimité du nouveau régime, comme nous l'avons vu. De ce point de vue, la première élection à laquelle participent les Tunisiens à l'étranger, en 1989, apparaît comme un succès. Dans un contexte de libéralisation politique, près de 75 000 votants à l'étranger, sur 95 000 inscrits pour une population totale estimée à 400 000 personnes, contribuent à plébisciter Ben Ali à la présidence de la République (Brand, 2010).

Les élections suivantes, après le virage autoritaire du régime, sont marquées par des fraudes de plus en plus massives (faux électeurs, bourrages d'urnes) et le vote représente une marque d'allégeance au régime, en Tunisie comme à l'étranger. Le régime exerce un contrôle strict sur les activités des Tunisiens à l'étranger. La création d'une fédération des associations tunisiennes à l'étranger, contrôlée par les associations proches du parti unique (le Rassemblement constitutionnel démocratique), permet de réactiver les *Amicales*, initialement mises en place par Bourguiba (Brand, 2006).

Parallèlement, le régime donne l'illusion d'encourager la participation des TRE aux élections en créant un nombre très important de bureaux de vote à l'étranger à la fois dans les nombreux consulats et centres culturels tunisiens et dans des locaux mis à disposition par les

autorités des principaux pays d'immigration (France, Italie, Allemagne, Belgique, pays du Golfe, etc.). La carte des bureaux de vote telle qu'elle existe sous Ben Ali est d'ailleurs reprise à l'identique pour les élections de 2011 et 2014, à l'exception de quelques bureaux où nombre d'inscrits est trop faible³.

Jusqu'en 2011, la Tunisie ne se distingue donc pas des autres États du Maghreb pour les conditions dans lesquelles le vote à distance est adopté et mis en œuvre. La chute de Ben Ali marque bien sûr une rupture. Les associations tunisiennes à l'étranger, regroupées au sein des Assises de l'immigration tunisienne, se mobilisent en faveur des droits électoraux des Tunisiens à l'étranger⁴. La Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution, chargée de piloter les réformes politiques et électorales, qui compte plusieurs membres exilés ou émigrés sous Ben Ali, répond favorablement à ces revendications (Lieckefett, 2012). Avec l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE), chargée d'organiser et de superviser les élections, la Haute Instance crée un système de représentation particulièrement favorable aux Tunisiens à l'étranger. Sur un total de 217 sièges à l'Assemblée constituante, 18 répartis entre 6 circonscriptions extraterritoriales sont réservés à ces derniers.

Avec l'Algérie et la France, la Tunisie devient l'un des douze pays au monde qui possèdent une représentation spécifique pour les citoyens à l'étranger (Collyer, 2014). Parmi ces pays, la Tunisie apparaît toutefois comme une exception, car est le seul où le nombre d'électeurs par siège est égal pour les Tunisiens en Tunisie et à l'étranger avec, en moyenne, 1 siège pour 40 000 électeurs (Jaulin, 2014). Si l'objectif de la Haute instance est de garantir un niveau de représentation équitable pour tous les Tunisiens, cette décision a conséquence une très nette surreprésentation des Tunisiens à l'étranger en raison d'un niveau de participation nettement plus faible à l'étranger. En 2014, lors des discussions sur la nouvelle loi électorale de 2014, l'absence de consensus sur le découpage des circonscriptions⁵ et l'allocation du nombre de sièges, à l'étranger comme en Tunisie, aboutit à la reconduction des dispositions adoptées en 2011 par une disposition transitoire. L'écart entre le nombre de votants par siège

³ Un minimum de 100 inscrits seulement est généralement requis pour ouvrir un bureau de vote à l'étranger

⁴ Entre autres revendications, le Cahier de doléances des Assises de l'immigration tunisienne demande le droit de vote et d'éligibilité à toutes les élections générales pour les Tunisiens à l'étranger, la redéfinition des circonscriptions électorales dans les pays d'accueil afin que les Tunisiens à l'étranger soient véritablement représentés, l'instauration d'une structure de contrôle des élections dans les pays d'accueil, et la possibilité pour les Tunisiens en situation irrégulière dans les pays d'accueil de voter. Voir http://www.reseau-ipam.org/IMG/pdf/Cahier_de_Doleances_MPV3_Mabrouki_Tunis.pdf

⁵ Le principal objectif des propositions de redécoupage des circonscriptions de l'étranger, présentées par des associations tunisiennes à l'étranger en 2014, n'est pas de réduire le nombre de députés de l'étranger, mais de réduire le nombre de circonscriptions en supprimant celles avec un ou deux représentants, en particulier l'Allemagne. Voir : <https://nadiachaabane.wordpress.com/2014/04/21/tunisiens-a-letranger-et-loi-electorale/>

à l'étranger et en Tunisie s'accroît dans la nouvelle assemblée élue en 2014 en raison d'une participation encore plus faible à l'étranger.⁶

L'incapacité des parlementaires tunisiens à modifier les règles de représentation des Tunisiens de l'étranger, alors que le nombre de députés de l'étranger est disproportionné et que le découpage des circonscriptions est incohérent, souligne finalement la dépendance aux règles du jeu intentionnel et aux modèles de mobilisations (*path dependency*), comme dans l'exemple libanais. Nous allons voir que cette remarque s'applique également à la constitution des listes électorales, malgré la modification des procédures de vote entre 2011 et 2014.

II/ Le vote des Tunisiens à l'étranger : participation et préférences électorales

II/ 1. Le désordre des listes électorales

La principale différence entre l'élection de 2011 et celles de 2014 du point de vue des procédures de vote est l'obligation d'être inscrit sur les listes électorales. En 2011, craignant une abstention importante, qui aurait été interprétée comme une absence d'adhésion de la population tunisienne au processus de démocratisation, l'ISIE multiplie les initiatives afin que tous les individus en âge de voter puissent se rendre aux urnes. En effet, à l'issue de la campagne d'inscription, un quart seulement de la population en âge de voter est inscrit sur les listes électorales. L'ISIE décide donc de publier une seconde liste électorale à partir du registre des cartes d'identité⁷. Cette décision a pour conséquence la coexistence de deux types de listes, l'une pour les inscrits « volontaires » et l'autre pour les inscrits « automatiques ». Toutefois, deux semaines avant l'élection, l'ISIE annonce que même ceux qui ne sont pas inscrits sur l'une de ces listes pourront voter munis de leur pièce d'identité. Leur nom sera alors enregistré sur une troisième liste, dite « complémentaire ».

Ces décisions contribuent à augmenter sensiblement la participation, comme le prouve un nombre de votants supérieur au nombre d'inscrits « volontaires » (Verdeil, 2012), mais la possibilité de voter sans être inscrit est critiquée en raison, notamment, des risques accrus de

⁶ Ce problème ne concerne pas que les circonscriptions de l'étranger. Pour les élections législatives d'octobre 2014, la moyenne de votants par siège est de 14 000 pour l'ensemble des circonscriptions. A l'étranger, le minimum est de 2300 en Italie et le maximum de 7800 en Amériques/reste de l'Europe. En Tunisie, il est respectivement de 8700 à Tozeur et de plus de 26000 à Tunis. <http://www.realites.com.tn/2014/11/legislatives-des-bonus-causent-une-grande-difference-dans-les-valeurs-des-sieges-a-lassemblee/>

⁷ Le Décret-loi 2011-35 du 10 mai 2011 relatif à l'élection de 2011 prévoit la mise à jour des listes électorales sous le contrôle de l'ISIE à partir du registre des cartes d'identité (Ministère de l'Intérieur) et des déclarations volontaires des électeurs (pour le lieu de résidence).

fraudes⁸. Ces décisions ont surtout pour conséquence de rendre très incertain le calcul du taux de participation, en particulier à l'étranger. En effet, en Tunisie, la création de bureaux de vote distincts pour les inscrits « volontaires », « automatiques » et « complémentaires » permet de calculer le taux de participation pour chaque groupe. À l'étranger, cela est impossible, car les différentes catégories d'inscrits votent généralement dans le même bureau de vote (Jaulin, 2014).

En 2014, la nouvelle loi électorale impose d'être inscrit sur les listes électorales pour voter⁹, avec pour objectif une plus grande cohérence des listes électorales, mais cette obligation n'a pas l'effet escompté. En effet, selon les circonscriptions, en particulier à l'étranger, les processus d'inscription sont hétérogènes. Par exemple, le rôle respectif des membres des Instances supérieures indépendantes régionales (IRIE) à l'étranger et des employés des consulats varie fortement selon les pays et selon les régions¹⁰. De plus, l'utilisation de tout ou partie des différentes listes de 2011 (inscrits « volontaires », « automatiques », « complémentaires ») pour compléter la liste de ceux qui se sont inscrits diffère selon les circonscriptions¹¹.

Autrement dit, en 2011 comme en 2014, pour des raisons toutefois différentes, les listes électorales ne sont pas une source fiable pour calculer le taux de participation, en particulier à l'étranger, comme le montre le tableau 1. En effet, comment expliquer que le nombre d'inscrits dans les circonscriptions de France 2 et des Pays arabes/reste du monde augmente entre 2011 et 2014, alors que le nombre de votants baisse ? Surtout, le taux de participation calculé par rapport au nombre d'inscrits ne permet pas prendre la mesure de la baisse significative du nombre de votants entre 2011 et 2014. Tout au plus, permet-il de constater que la participation à l'étranger varie significativement selon les circonscriptions et qu'elle est globalement plus faible qu'en Tunisie.

II/ 2. L'impossible décompte de la population à l'étranger

⁸ L'encre bleue (indélébile) apposée sur l'index des votants représente la seule garantie pour éviter que certains électeurs ne votent deux fois.

⁹ « Est électeur toute Tunisienne, ou Tunisien, inscrit(e) au registre des électeurs, âgé(e) de dix-huit ans révolus le jour précédant celui du scrutin, jouissant de ses droits civils et politiques et n'étant sujet à aucun cas d'incapacité prévus par la présente loi » (chapitre 5, article 1).

¹⁰ Selon la loi électorale de 2014, l'ISIE établit les listes électorales et se charge « d'aider les missions diplomatiques ou consulaires tunisiennes à l'étranger à dresser et à réviser les listes électorales en ce qui concerne les Tunisiens de l'étranger ».

¹¹ Entretien avec Mohammed Krir, président de l'IRIE-France 1, septembre 2014, Paris

Le tableau 1 met en évidence l'effondrement du nombre de votants à l'étranger entre 2011 et 2014 qui passe de 210 000, dont près des deux tiers en France, à 110 000 en 2014, soit une baisse de près de 50 %, alors que cette baisse est beaucoup plus limitée en Tunisie (15 % à 25 %). Comment interpréter l'importance de la mobilisation pour voter en 2011 et la chute du nombre de votants trois ans plus tard ?

Une première hypothèse explique la faiblesse de la participation à l'étranger en 2014 par le manque d'intérêt des Tunisiens à l'étranger pour la politique de leur pays d'origine. Le nombre important de votants en 2011 s'expliquerait alors par un intérêt éphémère des Tunisiens à l'étranger pour leur pays d'origine à la suite d'un évènement exceptionnel (en l'occurrence le soulèvement populaire et la chute de Ben Ali), largement couvert par les médias internationaux, à l'image des mobilisations suscitées par des catastrophes naturelles.

Une seconde hypothèse explique la baisse du nombre de votants entre 2011 et 2014 par le changement des procédures de vote, en l'occurrence l'obligation d'être inscrit sur les listes électorales, conjugué à de nombreux problèmes de mal inscription, en particulier à l'étranger¹². Autrement dit, les électeurs renoncent à exercer leur droit de vote quand le « coût » de l'acte électoral est trop important. Bien sûr, cette observation n'est pas propre au vote à distance. Non inscription et mal inscription ont été identifiées comme des causes majeures de l'abstention dans les démocraties occidentales (Braconnier et Dormagen, 2007). Toutefois, les contraintes inhérentes à la pratique du vote à distance, en particulier l'éloignement des bureaux de vote pour une partie des électeurs, contribuent à accroître l'influence des procédures de vote sur l'abstention (Lafleur, 2013).

Ces deux hypothèses, qui ne sont pas d'ailleurs exclusives, ont toutefois pour limite l'absence de calcul fiable du taux de participation. Autrement dit, si la division par deux du nombre de votants parmi les Tunisiens à l'étranger entre 2011 et 2014 est indéniable, nous manquons d'éléments pour mesurer l'ampleur de cette baisse au regard du nombre d'électeurs potentiels à l'étranger.

Nous avons vu que les listes électorales ne représentent pas une source fiable pour calculer le taux de participation. Alternativement, le tableau 1 propose une estimation du taux de participation en 2011 et en 2014 à partir de la population en âge de voter (ici, les « électeurs »). Malgré l'absence de données pour 2014, cette méthode offre des résultats intéressants. On constate que la participation est relativement plus forte dans les régions qui

¹² Lors de l'élection parlementaire d'octobre 2014 nous avons observé à Paris et à Pantin que de très nombreux électeurs ne pouvaient pas voter, car ils étaient inscrits dans un autre bureau de vote, plus ou moins éloigné selon les cas.

ont tendance à attirer des migrants tunisiens (France 1, Amérique du Nord, Pays arabes), à l'inverse des régions qui attirent une main-d'œuvre tunisienne moins qualifiée (France 2, Italie). Cette observation invite à interroger la relation entre abstention et niveau de qualification parmi les Tunisiens à l'étranger (Sliman et Khlif, 2009), en perspective avec les travaux qui montrent que la participation est plus forte dans les régions économiquement plus développées en Tunisie (Gana *et al.*, 2012)

Estimer le taux de participation par rapport à la population en âge de voter pose toutefois problème en raison du manque de fiabilité des registres consulaires, soit que certains Tunisiens à l'étranger n'y sont pas inscrits (par exemple, les migrants irréguliers), soit que d'autres y sont encore inscrits alors qu'ils ont déménagé (pour revenir en Tunisie ou pour s'installer dans une autre ville ou un autre pays) ou qu'ils sont décédés. Autrement dit, on peut se demander si le calcul de la participation à partir de la population en âge de voter à l'étranger contribue à la sous-estimer, si le nombre de Tunisiens à l'étranger est surestimé, ou l'inverse. On remarquera que le recours aux statistiques migratoires des pays de résidence ne permet pas de résoudre ce problème puisque celles-ci ne comptabilisent généralement que les immigrés, naturalisés ou non, à l'exclusion de leurs descendants (qui peuvent également voter à distance s'ils possèdent la nationalité tunisienne).

Le calcul du taux de participation parmi les électeurs à l'étranger renvoie donc à un double problème. Tout d'abord, il fait écho au débat sur le mode de calcul du taux de participation, à partir du nombre d'inscrits sur les listes électorales, comme en France, ou à partir de la population en âge de voter, comme aux États-Unis (Braconnier & Dormagen, 2007). Ensuite, un autre obstacle apparaît dans le cas du vote à distance en raison des difficultés pour produire des statistiques sur les migrations. En effet, ces dernières varient en fonction de « qui est compté », c'est à dire en fonction des critères retenus pour définir un migrant, et de « qui compte », c'est-à-dire en fonction des institutions chargées de produire des statistiques migratoires. Une même définition peut même produire des résultats différents, par exemple quand les binationaux sont comptés comme des nationaux dans leur pays d'origine et dans leur pays de résidence. Dans le cas tunisien, cela explique, au moins pour partie, les écarts très importants, souvent du simple au double, entre le nombre de résidents à l'étranger selon les institutions tunisiennes et le nombre d'immigrés tunisiens selon les pays de résidence¹³.

¹³ Voir <http://carim-south.eu/database/demo-eco-module/numbers-of-tunisian-migrants-according-to-which-country-counts/>

Le calcul du taux de participation à l'étranger requiert donc d'interroger les procédures d'inscription sur les listes électorales et le processus de construction des statistiques des résidents à l'étranger. À défaut de pouvoir mesurer statistiquement quelle est la part de ceux qui ne vote pas parmi les Tunisiens à l'étranger, l'enquête que nous avons menée à l'occasion des élections parlementaires d'octobre 2014 à Paris et à Pantin¹⁴ permet de dessiner le profil de ceux qui votent à distance.

II/ 3. Quelques variables de l'abstention parmi les Tunisiens à Paris et Pantin

Dans les tableaux suivants, nous dressons un portrait des votants à Paris et à Pantin¹⁵, puis nous confrontons les données de l'enquête aux statistiques disponibles sur les Tunisiens en Île-de-France. Par-là, nous proposons un éclairage inédit sur les dynamiques de la participation à l'étranger en fonction de variables démographiques et socio-économiques, mais également du parcours migratoire, des relations avec le pays d'origine, et de la participation politique dans le pays de résidence et dans le pays d'accueil.

Le tableau 2 montre que la majorité des votants sont des hommes, toutefois plus à Pantin et qu'à Paris, et que les plus de 55 ans représentent moins d'un cinquième des votants. La proportion de 18-30 ans est deux fois plus importante à Paris, de même que le pourcentage de célibataires et d'individus sans enfant. Les deux tiers des votants ont un niveau d'éducation supérieur, sont des actifs (non-chômeurs), et reçoivent un salaire net mensuel entre 1 000 et 3 000 euros. Ces tendances sont similaires à Paris et Pantin, à l'exception du pourcentage de diplômés du supérieur et de ceux dont le salaire mensuel net est supérieur à 5000 euros, plus élevés à Paris.

Par ailleurs, 85 % des votants à Paris et Pantin sont nés en Tunisie et les binationaux représentent la moitié de la population immigrée. La part d'immigrés arrivés depuis moins de 10 ans est importante, comme la part de ceux venus en France pour les études (près de la

¹⁴ L'enquête a été menée les 24, 25, et 26 octobre devant le Consulat général de Tunisie à Paris et devant le Gymnase Maurice Baquet à Pantin (transformé pour l'occasion en centre de vote) par deux équipes d'enquêteurs de 8h à 18 auprès des personnes ayant déjà voté. L'échantillon aléatoire de 527 individus, dont 290 à Paris et 237 individus à Pantin, est considéré comme représentatif de la population des votants dans ces deux centres de vote (3 333 et 1 959 votants respectivement). Réaliser cette enquête aurait été impossible sans l'aide de Marie Vannetzel, Carolyn Lamboley, et les étudiants du programme Europe-Afrique et du Master Governing the Large Metropolis de Sciences Po. Qu'ils en soient tous vivement remerciés.

¹⁵ Nous avons choisi de ne pas présenter de régressions statistiques dans cet article, car plus d'un quart des individus de l'échantillon (27%) a refusé de révéler à l'enquêteur le parti pour lequel ils ont voté avec pour conséquence d'introduire un biais si, comme nous avons plusieurs raisons de le penser, les électeurs de EnNahda sont proportionnellement plus nombreux à avoir refusé de répondre.

moitié à Paris et un quart à Pantin dans les deux cas). Concernant les relations avec la Tunisie, 95 % des votants ont des contacts réguliers avec leurs proches, près de 90 % retournent en Tunisie au moins une fois par an, et plus d'un tiers envoie de l'argent à leurs proches. L'actualité politique tunisienne est suivie au moins régulièrement par les deux tiers des votants et l'actualité politique française par les trois quarts. Enfin, si un quart seulement des votants sont membres d'un parti ou d'un syndicat (français ou tunisien), près de 85 % des binationaux ont voté au moins une fois à une élection française depuis 2012.

Pour résumer, les électeurs tunisiens qui ont voté à Paris et Pantin en 2014 sont principalement des immigrés, arrivés en France depuis moins de 20 ans, actifs, ayant reçu une éducation supérieure, qui maintiennent des relations étroites avec la Tunisie, qui suivent l'actualité politique (tunisienne et française), et qui votent aux élections françaises quand ils en ont le droit. Le profil de l'électeur à distance que dessinent ces critères est celui d'un migrant dont le capital économique, social et culturel est consolidé et qui, par ses relations et ses intérêts, s'inscrit dans un champ transnational. Ce profil fait écho à celui des migrants latino-américains engagés dans différentes formes de participation politique transnationale (Guarnizo *et al.*, 2003). Par ailleurs, on remarquera que les différences entre Paris et Pantin (l'âge, le statut matrimonial, la durée et la raison de l'émigration) renvoient à la composition de la population dans ces deux communes, plutôt qu'aux variables de la participation politique transnationale.

Les tableaux 3 et 4 comparent ces résultats avec ceux du recensement de 2011 pour les Tunisiens en Île-de-France. Cette comparaison n'est possible qu'en mobilisant quatre catégories de votants qui se recoupent partiellement : les *immigrés*, les *étrangers*, les *naturalisés*, et les *nés en France*¹⁶. Pour ces derniers, nous nous appuyons par défaut sur les résultats de l'enquête TeO, qui ne porte toutefois que sur un échantillon d'individus âgés de 18 à 60 ans dans toute la France¹⁷. Par ailleurs, la comparaison ne concerne que trois variables : le genre, l'âge, et le statut d'activité, à défaut d'autres variables disponibles.

La première observation à partir du tableau 3 est que le déséquilibre entre hommes et femmes parmi les votants prolonge en l'accentuant un déséquilibre déjà marqué parmi la

¹⁶ Le recensement de 2011, qui est l'unique source statistique suffisamment précise sur les Tunisiens en Île-de-France, ne compte que les résidents étrangers, quel que soit leur lieu de naissance, et les résidents immigrés, définis comme les individus nés étrangers à l'étranger, qu'ils soient de nationalité française (par naturalisation) ou étrangère (INSEE). Les Tunisiens nés en France, de parents ou de grands parents immigrés, n'apparaissent pas dans le recensement, à moins de n'avoir pas acquis la nationalité française par le droit du sol, ce qui est exceptionnel.

¹⁷ L'enquête Trajectoires et Origine : *Enquête sur la diversité des populations de France* a été réalisée entre septembre 2008 et février 2009 en France métropolitaine sur un échantillon de 21 000 personnes, incluant des immigrés tunisiens et des Tunisiens nés en France. Voir : <http://teo.site.ined.fr>

population tunisienne *immigrée* en Île-de-France. On notera que c'est parmi les *naturalisés* que cet effet d'accentuation est le plus fort. Par contre, il est frappant de constater que la proportion d'hommes et de femmes parmi les votants *nés en France* est inversement symétrique à celle des *immigrés*, sans que cela s'explique par un déséquilibre similaire parmi les Tunisiens *nés en France* selon l'enquête TeO. Ces observations relativisent la surreprésentation des hommes parmi les votants *immigrés, naturalisés et étrangers*, et mettent en évidence la surreprésentation de femmes parmi les votants *nés en France*.

La deuxième observation à partir du tableau 3 est que les individus âgés de 25 à 54 ans représentent près des trois quarts des votants, contre moins d'un cinquième des plus de 55 ans et moins de 10 % des 18-24 ans. Ces résultats, qui ne reflètent pas la composition de la population tunisienne en Île-de-France, montrent que les électeurs âgés de plus de 55 ans sont systématiquement sous représentés parmi les votants, au profit des deux autres catégories d'âge. Par contre, si un quart des votants *nés en France* sont âgés de 18 à 24 ans, contre 7 % parmi les *immigrés*, cela ne signifie pas que les jeunes sont surreprésentés parmi les votants *nés en France*, comme le suggèrent les résultats de l'enquête TeO.

Enfin, le tableau 3 montre que les actifs représentent entre deux tiers et trois quarts des votants *immigrés, naturalisés, et étrangers*, contre moins de la moitié des Tunisiens *immigrés, naturalisés, et étrangers* en Île-de-France. Inversement, le pourcentage de chômeurs et d'inactifs parmi les votants est beaucoup plus faible que dans la population tunisienne en Île-de-France. Autrement dit, le tableau 3 confirme que la participation est plus forte parmi les actifs, et plus faible parmi les inactifs et les chômeurs pour les catégories *immigrés, naturalisés, et étrangers*. Par contre, pour les Tunisiens *nés en France*, cette observation ne s'applique qu'aux chômeurs. En effet, les écarts entre les votants *nés en France* et les Tunisiens *nés en France* sont relativement faibles pour les actifs et les inactifs (selon l'enquête TeO).

Le tableau 4 permet d'affiner ces observations en comparant les résultats de l'enquête et du recensement à Paris et à Pantin. Le tableau 4 ne porte que sur les Tunisiens *immigrés, naturalisés et étrangers*, à défaut de données sur les Tunisiens *nés en France* à Paris et Pantin. Le tableau 4 montre : d'une part, que la surreprésentation des hommes parmi les votants à Pantin ne s'explique pas par un déséquilibre analogue dans la population tunisienne en Seine Saint-Denis ; d'autre part, que c'est parmi les *naturalisés*, plutôt que parmi les *étrangers*, que l'écart entre les résultats de l'enquête et ceux de l'INSEE est le plus important. Autrement dit,

le tableau 4 suggère que l'abstention est la plus forte parmi les femmes tunisiennes *naturalisées* en Seine-Saint-Denis.

Pour résumer, les tableaux 3 et 4 montrent que les variables pertinentes pour les Tunisiens *immigrés*, *naturalisés*, et *étrangers* sont principalement le statut d'activité et l'âge, alors que le genre semble avoir une incidence limitée. Par contre, pour les Tunisiens *nés en France*, l'influence du genre sur la participation semble beaucoup plus significative, à la différence de l'âge et du statut d'activité.¹⁸ Enfin, l'ensemble des observations permet de distinguer deux grands groupes parmi les Tunisiens à l'étranger du point de vue des variables de la participation : d'une part, les *immigrés*, *naturalisés*, et *étrangers* ; d'autre part, ceux *nés en France*.

Ces conclusions appellent toutefois deux remarques. Tout d'abord, l'absence de différence significative entre Tunisiens *naturalisés* et *étrangers* ne signifie pas que le statut légal dans le pays de résidence n'a pas d'incidence sur la participation. En effet, l'enquête et, *a fortiori*, les statistiques officielles sont biaisées par « l'invisibilité » des migrants irréguliers. Ensuite, la distinction entre les Tunisiens *immigrés* et *nés en France* invite à mieux comprendre en quoi les critères de genre, d'âge, et de statut d'occupation masquent l'influence d'autres variables liées aux relations avec le pays d'origine, mais également aux formes d'intégration dans le pays de résidence.

II. 4. Une analyse géographique et multiniveau du vote à l'étranger

La géographie de l'élection tunisienne de 2011 dans les circonscriptions de l'étranger a permis mettre en évidence la pertinence d'une approche qui tient compte de la dimension spatiale du vote à l'étranger, contre une représentation déterritorialisée des élections à distance (Jaulin, 2014). Le paradoxe du vote des Tunisiens à l'étranger est qu'il diffère fortement selon le lieu de résidence (pays, localité) tout en reproduisant assez fidèlement les principaux clivages politiques. La géographie du vote à distance invite donc à comprendre dans quelle mesure le vote à l'étranger constitue un modèle réduit du vote en Tunisie ou obéit à des dynamiques propres, à l'image des mobilisations parmi les Tunisiens à l'étranger après 2011 (Geisser, 2012).

¹⁸ Par ailleurs, le tableau 4 confirme que les plus de 55 ans, les inactifs et les chômeurs s'abstiennent plus, mais ne permet pas d'avancer des conclusions sur d'éventuelles différences entre Paris et Pantin en raison l'extrême hétérogénéité des résultats (pour le critère d'âge) ou, au contraire, en raison de l'homogénéité des tendances à Paris et à Pantin (pour le statut d'occupation).

Trois niveaux d'analyse sont mobilisés pour analyser les résultats des principaux partis tunisiens dans les circonscriptions de l'étranger en 2011 (Assemblée constituante) et en 2014 (élection parlementaire¹⁹): le global, pour l'ensemble des circonscriptions à l'étranger par rapport à la Tunisie ; le régional/national, pour chaque circonscription de l'étranger ; et le local, avec l'exemple des bureaux de vote en Île-de-France.

La comparaison entre les résultats des principaux partis en Tunisie et à l'étranger en 2011 et en 2014 souligne la très grande similitude du vote en Tunisie et à l'étranger. Le tableau 5 montre que le parti EnNahda obtient un score quasi identique en Tunisie et à l'étranger en 2011, quand il gagne l'élection, et un score supérieur de 3 points seulement à l'étranger en 2014, quand il la perd. De même, Nidaa Tounes, qui gagne l'élection de 2014, obtient en moyenne des scores très similaires en Tunisie et à l'étranger.

Le tableau 5 souligne toutefois plusieurs différences entre le vote en Tunisie et à l'étranger. Tout d'abord, en 2011 comme en 2014, la dispersion des voix en faveur des petits partis (ici, « autres ») est beaucoup plus importante en Tunisie qu'à l'étranger. Ensuite, sauf exception, les partis de taille intermédiaires obtiennent de meilleurs résultats à l'étranger qu'en Tunisie. En 2011, les quatre partis dits modernistes (CPR, Ettakatol, PDM, PDP), arrivés derrière EnNahda, obtiennent tous entre 3 et 4 points de plus à l'étranger. Le parti AlAridha est alors le seul parmi les six partis arrivés en tête de l'élection qui a réalisé un contre résultat à l'étranger. En 2014, parmi les quatre partis arrivés derrière Nidaa Tounes et En-Nahda, l'Union patriotique libre est le seul qui réalise un contre résultat à l'étranger, alors que le CPR et, dans une moindre mesure, Afek Tounes et le Front population, obtiennent de meilleurs scores à l'étranger.

Comment interpréter ces observations ? Tout d'abord, cela montre que la formation des opinions publiques transnationales répond à un processus dynamique et que ce processus est inséparable de la formation des opinions publiques dans le pays d'origine. Ensuite, si l'électorat à l'étranger reproduit les clivages politiques du pays d'origine, il se distingue également par une préférence pour les grands partis et les partis intermédiaires. Cette préférence peut s'expliquer par la sous-représentation des petits partis à l'étranger, avec pour exception les listes composées de représentants des associations tunisiennes à l'étranger dont certaines obtiennent des scores importants²⁰. La sous-représentation des petits partis à

¹⁹ Le choix d'exclure l'élection présidentielle de 2014 se justifie par la nécessité de comparer les résultats pour une même formation politique.

²⁰ Par exemples, l'Appel des Tunisiens de l'étranger en France 2 qui obtient plus de 5% et la Voix d'Outre Mer en Italie qui obtient 2,75%

l'étranger renvoie au fonctionnement du champ médiatique transnational, marqué par l'absence des candidats des petits partis sur les chaînes satellitaires, et aux spécificités des campagnes électorales à l'étranger, en termes de coûts et d'efficience.

Le deuxième niveau d'analyse du vote à l'étranger est celui des six circonscriptions de l'étranger : France 1, France 2, Italie, Allemagne, Amériques/reste de l'Europe, et Pays arabes/reste du monde. La représentation du vote à distance sur une carte présente d'évidents problèmes d'échelles, en raison de la taille disproportionnée des circonscriptions et de la très inégale répartition des électeurs dans l'espace²¹. En conséquence, les cartes qui suivent représentent le nombre de votants dans chaque circonscription par des cercles de tailles différentes. Par ailleurs, la comparaison entre 2011 et 2014 se concentre uniquement sur le parti EnNahda, puisque les autres partis n'existaient pas en 2011 (Nidaa Tounes), ont disparu en 2014 (PDM et PDP) ou ont obtenu des résultats très faibles en 2014 (CPR, Ettakatol).

Les cartes 1 et 2 comparent les résultats de En-Nahda en 2011 et 2014. Elles montrent que les tendances du vote dans chaque circonscription de l'étranger convergent entre ces deux élections, malgré le revers électoral subi par le parti islamiste en 2014. D'un côté, EnNahda obtient ses meilleurs (ou moins mauvais) résultats dans les circonscriptions d'Italie, d'Allemagne, et des Pays arabes/reste du monde. De l'autre, les circonscriptions de France 1, France 2, et d'Amériques/reste de l'Europe sont celles où EnNahda réalise systématiquement un contre résultat.

Au-delà de ce clivage, les résultats de Nidaa Tounes en 2014 et du CPR et de Ettakatol en 2011 offrent une image plus complexe du vote dans les circonscriptions de l'étranger (cartes 3, 4, et 5)²². En effet, deux cas de figure doivent être distingués. D'une part, les circonscriptions où EnNahda et ces trois partis s'excluent mutuellement et où cette tendance se confirme d'une élection à l'autre : l'Italie, où EnNahda réalise son meilleur score en 2011 comme en 2014, et le CPR, Ettakatol, et Nidaa Tounes leurs plus mauvais ; et les Amériques/reste de l'Europe et, dans une moindre mesure, France 1, où la situation est inversée. D'autre part, les circonscriptions où EnNahda et ces trois partis suivent une même tendance (un score supérieur ou inférieur à leur moyenne respective), en lien avec une abstention ou une dispersion importante, mais où cette configuration ne se reproduit pas forcément entre les deux élections. En France 2, par exemple, EnNahda réalise systématiquement un contre résultat, alors que le CPR et Ettakatol obtiennent de mauvais

²¹ Ces cartes ont été conçues et réalisées en collaboration avec Dorian Ryser, qui est vivement remercié.

²² La carte de Nidaa Tounes utilise les mêmes classes que celles des cartes de EnNahda, à la différence des cartes du CPR et de Ettakatol.

scores en 2011 et Nidaa Tounes un bon score en 2014. Autre exemple, les Pays arabes/reste du monde, où EnNahda obtient systématiquement un bon score, mais où Nidaa Tounes réalise un contre résultat en 2014, alors que le CPR et Ettakatol avaient obtenu de bons scores en 2011.

Contre l'hypothèse selon laquelle les normes et les valeurs des migrants dépendraient du type de régime politique et social du pays où il réside, ce deuxième niveau d'analyse invite à s'intéresser à la diversité des expériences migratoires et aux dynamiques propres aux communautés de migrants pour comprendre la formation des opinions publiques transnationales.

Le troisième niveau d'analyse, celui des bureaux de vote, se concentre sur le local avec l'exemple de l'Île-de-France. Le nombre important de bureaux de vote déployés dans les huit départements franciliens permet une cartographie précise du vote tunisien à distance dans cette région²³. De plus, l'Île-de-France concentre 80 % du total des votes de la circonscription de France 1 et la moitié du total des votes en France.

Comme pour les circonscriptions de l'étranger, la comparaison entre les résultats de EnNahda en 2011 et en 2014 et de Nidaa Tounes en 2014 (cartes 6, 7, 8) confirme que les tendances du vote dans chaque département francilien convergent d'une élection à l'autre. En effet, pour ces deux élections, le vote tunisien en Île-de-France est caractérisé par un clivage entre les départements situés à l'est et ceux situés à l'ouest, clivage illustré par les différences entre Paris et la Seine-Saint-Denis. Les cartes 9 et 10 indiquent toutefois que d'autres dynamiques sont à également à l'œuvre avec une opposition entre le centre et la périphérie pour Al-Aridha en 2011 et pour Afek Tounes en 2014 (symétrie inversée).

Outre qu'elles soulignent la diversité de communautés tunisiennes à l'étranger, les cartes du vote à distance tunisien dessinent les contours des différents « espaces » de la migration qui eux-mêmes reflètent d'autres espaces, comme celui des migrations internationales hautement qualifiées vers les métropoles nord-américaines et européennes, des migrations maghrébines saisonnières en Europe du Sud, ou encore des « centralités immigrées » en Île-de-France.

Conclusion

²³ Bien que les électeurs ne votent pas forcément dans le bureau le plus proche de leur résidence et que les bureaux situés à Paris drainent une partie l'électorat francilien, l'enquête à Paris et Pantin montre que la plupart des votants résident dans le même département que celui de leur bureau de vote.

L'adoption du vote à distance dans les pays arabes et sa pratique parmi les communautés arabes à l'étranger représentent des objets de recherche encore largement inexplorés, à la fois parce que la plupart des études sur le vote à distance portent sur les pays occidentaux et latino-américains, et parce que les études sur le comportement électoral à distance sont encore rares.

Cet article propose d'abord une analyse critique du *pourquoi* et du *comment* le vote distance a été adopté et mis en œuvre dans les pays arabes et en Tunisie. La dépendance au jeu institutionnel et aux modèles de mobilisation apparaissent essentiels pour comprendre le décalage entre le droit et la pratique du vote à distance dans les pays arabes et les difficultés à réformer le système de représentation des Tunisiens à l'étranger mis en place en 2011.

Par ailleurs, à partir de sources inédites sur le vote des Tunisiens à l'étranger depuis 2011, cet article consiste en une analyse des variables de la participation et des préférences électorales des Tunisiens à l'étranger. Après avoir souligné les limites du calcul du taux de participation à l'étranger à partir du nombre d'inscrits sur les listes électorales et à partir de la population en âge de voter, nous proposons une ébauche du profil des électeurs à l'étranger à partir des résultats de l'enquête réalisée à Paris et Pantin à l'occasion de l'élection législative d'octobre 2014. Ce profil confirme les conclusions de travaux précédents relatifs à la participation politique transnationale de migrants latino-américains aux États-Unis (Guarnizo *et al.*, 2003) tout en soulignant le fait que le vote à distance est principalement le fait d'immigrés, plutôt que de descendants d'immigrés.

Enfin, l'article présente une géographie exploratoire du vote tunisien à l'étranger en 2011 et en 2014 qui permet de souligner la convergence entre les préférences des électeurs en Tunisie et à l'étranger, et les spécificités du vote à l'étranger en lien avec les différents « espaces » de la migration tunisienne. Si les limites de l'interprétation des cartes du vote tunisien à l'étranger renvoient aux débats entre partisans de la géographie et de la sociologie électorale (Gombin et Rivière, 2014), la géographie du vote à distance n'en constitue par moins un outil d'analyse stimulant dans un champ, celui des pratiques politiques transnationales, caractérisé par la rareté et le manque de fiabilité des sources statistiques.

Bibliographie

- Agnew, John (2014) Le piège territorial : Les présupposés géographiques de la théorie des relations internationales, *Raisons politiques*, n°54, pp. 23-51.
- Ahmadov Anar K. & Sasse Gwendolyn (2014) Migrants' regional allegiances in homeland elections: evidence on voting by Poles and Ukrainians, *Journal of Ethnic and Migration Studies* (publié en ligne).
- Anderson Benedict (1998) *The Spectre of Comparisons. Nationalism, Southeast Asia and the World*, London et New York, Verso, 1998.
- Bauböck Rainer (2007) Stakeholder Citizenship and Transnational Political Participation: A Normative Evolution of External Voting, *Fordham Law Review*, 75(5), pp. 2393-2447.
- Bauböck, Rainer (2009) The right and duties of external citizenship », *Citizenship studies*, 13(5), pp. 475-499.
- Ben Néfissa Sarah & Arafat Alâ Al-din (2005) *Vote et Démocratie dans l'Égypte contemporaine*, Paris, Karthala-IRD.
- Boccagni Paolo & Ramirez Jacques (2013) Building Democracy or Reproducing 'Ecuadoreanness'? A Transnational Exploration of Ecuadorean Migrants' External Voting, *Journal of Latin American Studies*, 45, pp. 721-750
- Boubraki Hassan & Mazella Sylvie (2011) L'horizon transnational d'une famille tunisienne élargie, *Autrepart*, 1(57-58), pp. 111-126.
- Braconnier, Céline (2009) *Une autre sociologie du vote. Les électeurs dans leurs contextes : bilan et perspectives*, Paris, Université de Cergy-Pontoise, coll. LEJEP, 208 p.
- Braconnier, Céline, Dorgmagen, Jean Yves (2007) *La démocratie de l'abstention. Aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire*, Paris, Gallimard.
- Brand Laurie A. (2006) *Citizen's Abroad: Emigration and the States in the Middle East and North Africa*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Brand Laurie A. (2010) Authoritarian States and Voting from Abroad, *Comparative Politics*, 43(1), pp. 81-99.
- Brand Laurie A. (2013) Arab uprisings and the changing frontiers of transnational citizenship: Voting from abroad in political transitions, *Political Geography*, 41, pp. 54-63.
- Brouard Sylvain & Tiberj Vincent (2005) *Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*, Paris, Les Presses de Sciences Po.
- Calderón Chelius Leticia (2003) *Votar en la distancia. La extensión de los derechos políticos a migrantes, experiencias comparadas*, Mexico, Instituto Mora and Coordinacion general para la atencion al migrante Michoacano, 588 p.
- Catrusse Myriam (2012) 'Tunisie et Égypte aux urnes !' Révolution ou restauration de la sociologie électorale ?, *Confluences Méditerranée*, 3 (82), p. 29-50.
- Chouikha Larbi (2012) L'Instance Supérieure Indépendante pour les élections et le processus électoral tunisien : un témoignage de l'intérieur, *Confluences Méditerranée*, 3(82), p. 171-185.
- Collyer Michael (2014) Inside out? Directly elected special representation of emigrants in national legislatures and the role of popular sovereignty, *Political Geography*, 41, pp. 64-73.
- Collyer Micheal et Vathi Zana (2007) Patterns of Extra-territorial Voting, *Working paper*, T22, Development Research Centre on Migration, Globalisation and Poverty, University of Sussex.
- Dedieu Jean Philippe ; Chauvet Lisa ; Gubert Flore ; Mesplé-Somps Sandrine ; Smith Etienne (2013) Les 'batailles' de Paris et de New York. Une analyse du comportement électoral transnational des migrants sénégalais en France et aux Etats-Unis, *Revue française de science politique*, 63(5), pp. 865-892.

- Déloye Yves & Ihl Olivier (2008) *L'Acte de vote*, Paris, Les Presses de Sciences Po.
- El Baradei Laila; Wafa Dina; Ghoneim Nashwa (2012) Assessing the Voting Experience of Egyptians Abroad: Post the January 25 Revolution, *Journal of US-China Public Administration*, 9(11), pp. 1223-1243.
- Escobar Cristina (2007) Extraterritorial Political Rights and Dual Citizenship in Latin America, *Latin American Research Review*, 42, pp. 43-75.
- Escobar Cristina, Arana Renelinda A., McCann James (2015) Expatriate voting and migrants' place of residence: Explaining transnational participation in Colombian elections, *Migration studies*, 3(1), pp. 1-31
- Gamblin Sandrine (1997) *Contours et détours du politique en Egypte. Les élections législatives de 1995*, Paris, L'Harmattan.
- Gamlen Alan (2008) The emigration state and the modern geopolitical imagination, *Political Geography*, 27(8), pp. 840-856.
- Gana Alia, Van Hamme Gilles, Ben Rebah Maher (2012) Géographie électorale et disparités socioterritoriales : les enseignements des élections pour l'assemblée constituante en Tunisie, *L'Espace politique*, 18 (publié en ligne).
- Geisser Vincent (2009) Immigration et mobilisations musulmanes à Marseille, *Cahiers de la Méditerranée*, 78, pp. 13-31.
- Geisser Vincent (2012) Quelle révolution pour les binationaux ? Le rôle des Franco-Tunisiens dans la chute de la dictature et dans la transition politique, *Migrations Société*, 24(143), pp. 155-178.
- Geisser Vincent & Gobe Eric (2005) Tunisie : consolidation démocratique et processus électoraux, *Année du Maghreb*, I, pp. 323-360
- Gildas Simon (1979) *L'espace des travailleurs tunisiens en France. Structure et fonctionnement d'un champ migratoire international*, Poitiers, Gildas Simon.
- Gombin Joël & Rivière Jean (2014) Vers des convergences interdisciplinaires dans le champ des études électorales ?, *L'Espace Politique*, 23 (publié en ligne).
- Guarnizo Luis Eduardo & Portes Alejandro & Haller William (2003) Assimilations and transnationalism: determinants of transnational political action among contemporary migrants, *American Journal of Sociology*, 108(6), pp. 1211-1248.
- Hastings Michel (1989) Les démiurges de l'introspection cartographique, à propos de La France qui vote de Frédéric Bon et Jean-Paul Cheylan, *Politix*, 2(5), p. 74-76.
- IDEA et IFE (eds) *Voting from abroad. The International IDEA Handbook*. Stockholm and Mexico, International IDEA and The Federal Electoral Institute of Mexico, 297 p.
- Itzigsohn Jose et Villacrés Daniela (2008) Migrant political transnationalism and the practice of democracy: Dominican external voting rights and Salvadoran home town associations, *Ethnic and Racial Studies*, 31(4), pp. 664-686
- Jaulin Thibaut (2014) Citizenship, Migration, and Confessional Democracy in Lebanon, *Middle East Law and Governance*, 6, pp. 250-271.
- Jaulin Thibaut (2014) Géographie du vote à distance : l'élection tunisienne de 2011 à l'étranger, *L'Espace politique*, 23 (publié en ligne).
- Kastoryano Riva (2006) Vers un nationalisme transnational, *Revue française de science politique*, 56(4), pp. 553-577
- Lacroix Thomas (2014) Conceptualizing Transnational Engagements : a Structure and Agency Perspective on (Hometown) Transnationalism, *International Migration Review*, 48(3), pp. 643-679.
- Lafleur Jean Michel (2013) *Transnational Politics and the State. The External Voting Rights of Diaspora*, New York and London, Routledge, 190 p.

Lafleur Jean-Michel (2015) The enfranchisement of citizens abroad: variations and explanations, *Democratization* (publié en ligne).

Lafleur Jean-Michel & Sánchez-Domínguez María (2014) The political choices of emigrants voting in home country elections: A socio-political analysis of the electoral behaviour of Bolivian external voters, *Migration Studies* (publié en ligne).

Levitt Peggy (1998) Social remittances: migration driven local-level forms of cultural diffusion, *The International migration review*, 32, pp. 926-48.

Lieckefett Micheal (2012) La Haute Instance et les élections en Tunisie : du consensus au 'pacte politique' ?, *Confluences Méditerranée*, 3(82), pp. 133-144.

López-Guerra Claudio (2005) Should Expatriates Vote? *The Journal of Political Philosophy*, 13, pp. 216-34.

Nohlen Dieter & Grotz Florian (2007) The Legal Framework and an Overview of Electoral Legislation in IDEA et IFE (eds) *Voting from Abroad. The International IDEA Handbook*, Stockholm et Mexico City, IDEA and IFE.

Østergaard-Nielsen Eva (2003) *Transnational Politics. Turks and Kurds in Germany*, London: Routledge.

Ouestlati Abderrazek (2009) Les Tunisiens en France, 40 ans après : nouvelle photographie et dynamique spatio-temporelle, in Dubus Gilles & Oueslati Abderrazek Eds *Regards sur les migrations tunisiennes*, Agadir, Editions Sud Contact, pp.13-32.

Pellen Cédric (2013) A la conquête de l'Amérique. La campagne des élections législatives dans la première circonscription des français de l'étranger, *Revue française de science politique*, 63, pp. 1137-1162.

Rhodes Sybil & Harutyunyan Arus (2010) Extending Citizenship to Emigrants: Democratic Contestation and a New Global Norm, *International Political Science Review*, 31(4), pp. 470-493.

Rubio-Marín, Ruth (2006) Transnational Politics and the Democratic Nation-State: Normative Challenges of Expatriate Voting and Nationality Retention of Emigrants, *New York University Law Review*, 81, pp. 117-47.

Simon Gildas (2006) Migrations, la spatialisation du regard », *Revue européenne des migrations internationales*, 22(2), pp. 9-21.

Sliman Latfi et Khelif Wafa (2009) Les compétences tunisiennes à l'étranger : peut-on parler d'une diaspora scientifique ?, *L'Année du Maghreb*, 5, pp. 421-436.

Tager Michael (2006) Expatriates and Elections, *Diaspora: A Journal of Transnational Studies*, 15, pp. 35-60.

Tarrius Alain (2001) *Les nouveaux cosmopolitismes*, Paris, Éditions de l'Aube.

Tintori Guido (2009) The Transnational Political Practices of 'Latin American Italians', *International Migration*, 49(3), p. 168-188.

Turcu Anca & Urbatsch Robert (2015) Diffusion of Diaspora Enfranchisement Norms: A Multinational Study, *Comparative Political Studies* (publié en ligne).

Verdeil, Eric, (2012) La participation aux élections tunisiennes : un regard géographique, *Rumor*, [en ligne] consulté le 28 juin 2015. URL : <http://rumor.hypotheses.org/2277>

Waterbury Myra A. (2010) Bridging the divide: Towards a comparative framework for understanding kin state and migrant-sending state diaspora politics », in Rainer Bauböck & Thomas Faist (ed.), *Diaspora and Transnationalism: Concepts, Theories and Methods*, Amsterdam, Amsterdam University Press.

Zaki Lamia (2009) *Terrains de campagne au Maroc. Les élections législatives de 2007*, Paris, Karthala.

Tableau 1 : La participation en 2011 et 2014 selon le nombre d'inscrits et le nombre d'électeurs

Circonscrip ^o	Election	Votes	Différence 2011/2015	Inscrits*	Participat ^o	Electeurs**	Participat ^o
France 1	2011	68 400		93 978	72,8%	194 968	35,1%
	2014 Parlt	39 233	-42,6%	79 925	49,1%		20,1%
	2014 Pdt 1	39 495	-42,3%		49,4%		20,3%
	2014 Pdt 2	36 252	-47,0%		45,4%		18,6%
France 2	2011	56 364		89 757	62,8%	239 408	23,5%
	2014 Parlt	31 174	-44,7%	114 192	27,3%		13,0%
	2014 Pdt 1	31 592	-44,0%		27,7%		13,2%
	2014 Pdt 2	28 848	-48,8%		25,3%		12,0%
Italie	2011	23 328		67 364	34,6%	102 663	22,7%
	2014 Parlt	7 162	-69,3%	54 072	13,2%		7,0%
	2014 Pdt 1	6 798	-70,9%		12,6%		6,6%
	2014 Pdt 2	5 929	-74,6%		11,0%		5,8%
Allemagne	2011	13 486		37 065	36,4%	63 429	21,3%
	2014 Parlt	7 407	-45,1%	16 650	44,5%		11,7%
	2014 Pdt 1	7 018	-48,0%		42,2%		11,1%
	2014 Pdt 2	6 149	-54,4%		36,9%		9,7%
Amérique et reste Europe	2011	28 371		54 073	52,5%	72 162	39,3%
	2014 Parlt	15 648	-44,8%	52 065	30,1%		21,7%
	2014 Pdt 1	15 632	-44,9%		30,0%		21,7%
	2014 Pdt 2	13 910	-51,0%		26,7%		19,3%
Pays arabes et reste du monde	2011	19 746		18 307	107,9%	48 966	40,3%
	2014 Parlt	12 158	-38,4%	32 269	37,7%		24,8%
	2014 Pdt 1	12 543	-36,5%		38,9%		25,6%
	2014 Pdt 2	11 549	-41,5%		35,8%		23,6%
Total étranger	2011	209 695		360 544	58,2%	721 596	29,1%
	2014 Parlt	112 782	-46,2%	349 173	32,3%		15,6%
	2014 Pdt 1	113 078	-46,1%		32,4%		15,7%
	2014 Pdt 2	102 637	-51,1%		29,4%		14,2%
Tunisie	2011	4 096 631		4 123 602	99,3%	7 993 924	51,2%
	2014 Parlt	3 464 989	-15,4%	4 847 292	71,5%		43,3%
	2014 Pdt 1	3 154 491	-23,0%		65,1%		39,5%
	2014 Pdt 2	3 086 745	-24,7%		63,7%		38,6%

* Inscrits volontaires en 2011 ** Population en âge de voter en 2011

Source: ISIE, compilé par l'auteur

Tableau 2 : Les votants à Paris et Pantin selon les principales caractéristiques démographiques et socioéconomiques, et selon le parcours migratoire, les relations avec les Tunisie, et l'intérêt pour la politique

	Paris	Pantin	Ensemble		Paris	Pantin	Ensemble		Paris	Pantin	Ensemble
<i>Âge</i>			<i>Pays de naissance</i>					<i>Suit l'actualité politique tunisienne</i>			
18-30	37,2%	19,4%	29,1%	Tunisie	84,4%	84,7%	84,5%	Oui, ts les jours	33,8%	41,6%	37,3%
30-55	47,2%	62,0%	53,9%	France	12,8%	13,6%	13,2%	Oui, régulièr	31,0%	28,8%	30,0%
55+	15,6%	18,6%	17,0%	Autre	2,8%	1,7%	2,3%	Oui, épisodiqu	31,4%	22,3%	27,3%
<i>Sexe</i>			<i>Année d'arrivée en France</i>				Non, pas du tt	3,8%	7,3%	5,4%	
Hommes	57,8%	66,5%	61,7%	Après 2005	46,2%	25,7%	37,0%	<i>Suit l'actualité politique française</i>			
Femmes	42,2%	33,5%	38,3%	1995-2005	22,5%	28,2%	25,1%	Oui, ts les jours	48,1%	54,9%	51,2%
<i>Statut matrimonial</i>			1980-1994	15,4%	24,3%	19,4%	Oui, régulièr	28,1%	21,9%	25,3%	
Célibataire	44,1%	21,9%	34,2%	Avant 1980	15,8%	21,8%	18,5%	Oui, épisodiqu	20,0%	18,5%	19,3%
Marié/Union libre	48,3%	71,3%	58,6%	<i>Raison d'immigration</i>			Non, pas du tt	3,9%	4,7%	4,2%	
Divorcé/Veuf	7,6%	6,8%	7,2%	Etudes	55,8%	29,9%	44,2%	<i>Membre d'un parti/syndicat (Fr. ou Tun.)</i>			
<i>A des enfants</i>			Travail	17,1%	19,6%	18,2%	Oui	23,4%	21,9%	22,8%	
Oui	39,4%	67,5%	52,0%	Famille	15,9%	33,3%	23,7%	Non	76,6%	78,1%	77,2%
Non	60,6%	32,5%	48,0%	Autres/Plusieurs	11,2%	17,2%	13,9%	<i>A voté à l'élection tunisienne de 2011</i>			
<i>Niveau d'études</i>			<i>Fréquence de contact avec les proches</i>				Oui	82,2%	83,9%	82,9%	
Primaire/Collège	6,6%	11,4%	8,8%	Au - 1 fois/mois	97,2%	93,2%	95,4%	Non	17,8%	16,1%	17,1%
Secondaire/Lycée	15,2%	30,9%	22,3%	Au - 1 fois/an	2,5%	4,7%	3,5%	<i>A voté à une élection française depuis 2012 (Fr. seult)</i>			
Supérieur	78,2%	57,6%	69,0%	- d'1 fois/an	0,4%	2,1%	1,2%	Oui	81,5%	86,7%	84,1%
<i>Statut d'activité</i>			<i>Fréquence retour</i>				Non	18,5%	13,3%	15,9%	
Actif occupé	70,7%	68,8%	69,8%	Plusieurs fois/an	55,1%	41,5%	48,9%	Source: enquête de l'auteur, octobre 2014			
Chômeur	4,8%	6,3%	5,5%	Au - 1 fois/an	37,2%	47,0%	41,6%				
Inactif	24,5%	24,9%	24,7%	- d'1 fois/an	7,7%	11,5%	9,5%				
<i>Rémunération nette</i>			<i>Envoi d'argent</i>								
- de 1000€	7,4%	7,2%	7,3%	Oui	30,8%	46,1%	37,5%				
1000€-3000€	68,9%	73,7%	71,1%	Non	69,2%	53,9%	62,5%				
3000€-5000€	16,3%	15,1%	15,8%								
+ de 5000€	7,4%	3,9%	5,8%								

**Tableau 3 : Les votants et les Tunisiens en Île-de-France et en France
selon le lieu de naissance, la nationalité, le genre, l'âge et le statut professionnel**

	Votants				Tunisiens en Ile-de-France			Tunisiens en France	
	Immigrés	Naturalisés	Etrangers	Nés en France	Immigrés	Naturalisés	Etrangers	Immigrés	Né en France
Genre									
Homme	64,9%	65,8%	64,3%	35,3%	57,6%	55,1%	60,1%	60%	48%
Femme	35,1%	34,2%	35,7%	64,7%	42,4%	44,9%	39,9%	40%	52%
Âge									
15/18-24	6,8%	3,7%	10,6%	27,5%	6,0%	2,3%	9,9%	7%	42%
25-54	73,7%	64,4%	79,9%	68,1%	58,2%	50,6%	66,0%	82%	58%
+ de 55	19,5%	31,9%	9,5%	4,3%	35,7%	47,1%	24,1%	11%	0%
Statut									
Actifs occ.	71,6%	74,5%	69,2%	60,9%	48,5%	50,6%	46,4%	67%	55%
Chômeurs	5,6%	2,7%	7,5%	5,8%	14,2%	10,5%	18,0%	9%	14%
Inactifs	22,8%	22,9%	23,3%	33,3%	37,3%	38,9%	35,6%	24%	31%
Total	443	188	266	69	105 166	53 258	51 909	262	159

Votants (enquête de l'auteur, octobre 2014)

Immigrés : individus nés à l'étranger, âgés de plus de 18 ans.

Naturalisés : immigrés ayant la nationalité française, âgés de plus de 18 ans

Étrangers : individus ne possédant pas la nationalité française, âgés de plus de 18 ans

Nés en France: individus nés en France, âgé de plus de 18 ans

Tunisiens en Île-de-France (INSEE)

Immigrés : individus nés à l'étranger, âgés de plus de 15 ans.

Étrangers : individus ne possédant pas la nationalité française, âgés de plus de 15 ans

Naturalisés : par défaut, somme des immigrés moins les étrangers

Tunisiens en France (enquête TeO)

Immigrés : individus nés à l'étranger, âgés de 18 à 60 ans

Nés en France : individus nés en France, âgés de 18 à 60 ans

**Tableau 4 : Les votants et les Tunisiens à Paris et Pantin/Seine-Saint-Denis
selon le lieu de naissance, la nationalité, selon le genre, l'âge et le statut professionnel**

	Votants à Paris			Tunisiens à Paris			Votants à Paris			Tunisiens en Seine-Saint-Denis		
	Immigrés	Naturalisés*	Etrangers	Immigrés	Naturalisés*	Etrangers	Immigrés	Naturalisés*	Etrangers	Immigrés	Naturalisés*	Etrangers
Genre												
Homme	59,5%	59,8%	59,5%	55,8%	51,9%	60,5%	71,5%	71,0%	71,8%	58,5%	55,2%	61,4%
Femme	40,5%	40,2%	40,5%	44,2%	48,1%	39,5%	28,5%	29,0%	28,2%	41,5%	44,8%	38,6%
Âge												
15/18-24	10,8%	5,7%	14,9%	5,5%	1,8%	10,2%	2,0%	2,0%	3,9%	6,1%	3,1%	8,7%
25-54	71,0%	64,8%	74,5%	49,7%	41,0%	60,3%	77,0%	64,0%	88,3%	62,6%	55,7%	68,5%
+ de 55	18,3%	29,5%	10,6%	44,8%	57,2%	29,5%	21,0%	34,0%	7,8%	31,3%	41,1%	22,8%
Statut												
Actifs occ.	73,3%	79,5%	69,9%	46,6%	46,9%	46,1%	69,5%	70,0%	68,0%	45,6%	48,8%	42,9%
Chômeurs	4,9%	2,3%	6,1%	12,6%	9,2%	16,7%	6,5%	3,0%	9,7%	17,1%	13,0%	20,6%
Inactifs	21,8%	18,2%	23,9%	40,8%	43,8%	37,2%	24,0%	27,0%	22,3%	37,3%	38,1%	36,5%
Total	243	88	163	28 647	15 807	12 840	200	100	103	23 280	10 745	12 535

Votants (enquête de l'auteur, octobre 2014)

Immigrés : individus nés à l'étranger, âgés de plus de 18 ans.

Naturalisés : immigrés ayant la nationalité française, âgés de plus de 18 ans

Étrangers : individus ne possédant pas la nationalité française, âgés de plus de 18 ans

Nés en France: individus nés en France, âgé de plus de 18 ans

Tunisiens en Île-de-France (INSEE)

Immigrés : individus nés à l'étranger, âgés de plus de 15 ans.

Étrangers : individus ne possédant pas la nationalité française, âgés de plus de 15 ans

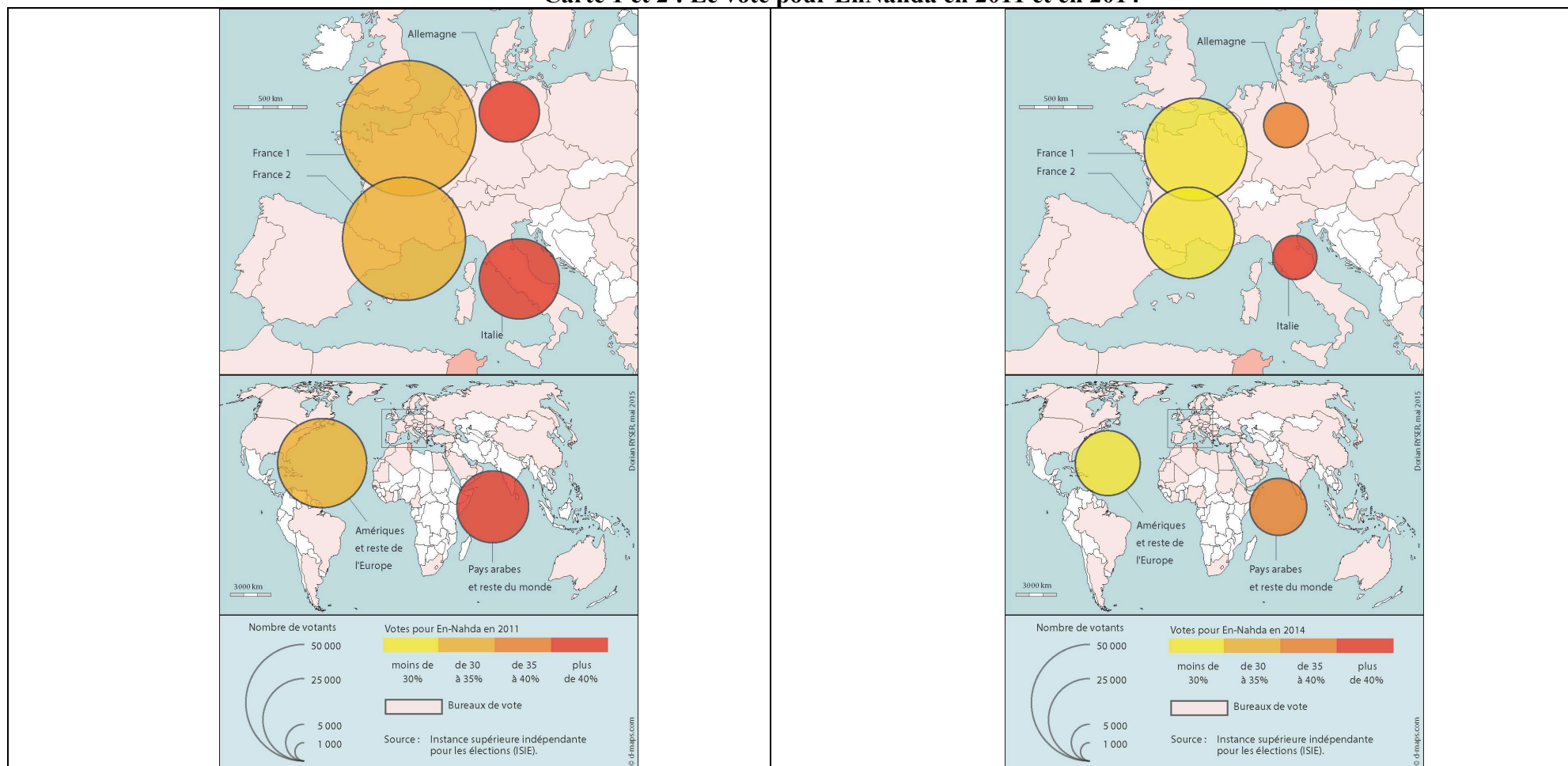
Naturalisés : par défaut, somme des immigrés moins les étrangers

Tableau 5 : Les résultats des principaux partis en Tunisie et à l'étranger lors de l'élection pour l'Assemblée constituante (2011) et lors de l'élection parlementaire (2014)

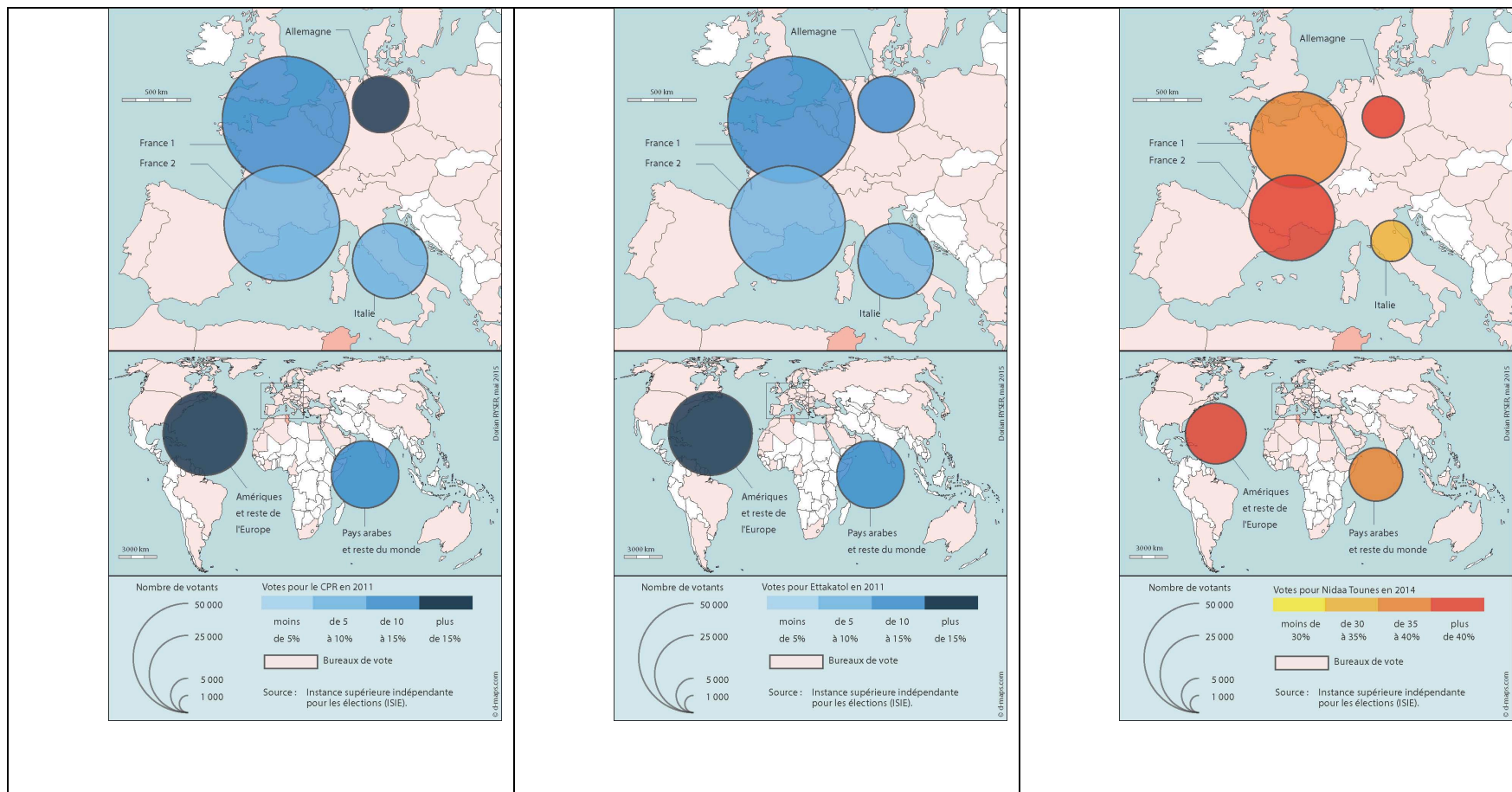
	ETRANGER		TUNISIE			ETRANGER		TUNISIE	
	2 011					2 014			
	Voix	Sièges	Voix	Sièges		Voix	Sièges	Voix	Sièges
EnNahda	37,6%	9	37,0%	80	Nidaa t.	40,2%	8	37,46%	78
CPR	11,0%	4	8,5%	25	EnNahda	30,3%	8	27,70%	61
AlAridha	6,6%	2	7,0%	18	UPL	1,4%	0	4,13%	16
Ettakatol	9,7%	2	6,9%	16	FP	3,9%	0	3,65%	15
PDP	7,3%	0	3,8%	4	Afek t.	3,9%	1	2,99%	7
PDM	6,2%	1	2,6%	24	CPR	5,1%	0	2,04%	4
Autres	21,6%	0	34,3%	32	Autres	10,0%	1	22,03%	18
Total	217 945	18	3 846 204	199	Total	112 031	18	3 296 139	199

Source: ISIE, compilé par l'auteur

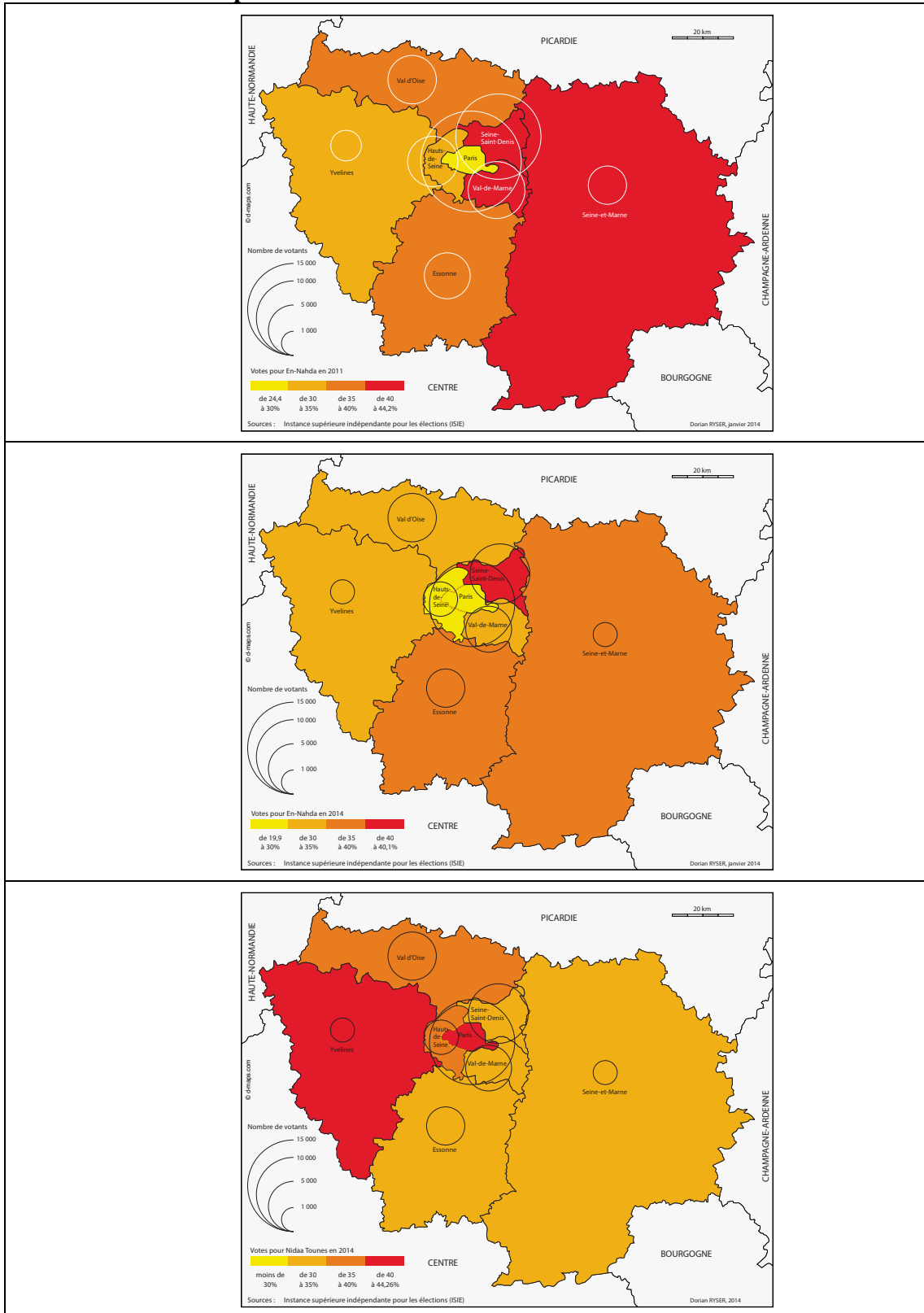
Carte 1 et 2 : Le vote pour EnNahda en 2011 et en 2014



Cartes 3, 4 et 5 : Le vote pour le CPR et Ettakatol en 2011 et pour Nidaa Tounes en 2014



Cartes 6, 7 et 8 : Le vote pour EnNahda en 2011 et en 2014, et pour Nidaa Tounes en 2014 en Ile-de-France



Cartes 9 et 10 : Le vote pour Al-Aridha en 2011 et le vote pour Afek Tounes en 2014 en Île-de-France

